



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

Annie DEVOS



**Exemple d'une stratégie de réforme de l'application
des peines : quelles sont les conditions
de la réussite d'une réforme?
Quels indicateurs pertinents pour évaluer son efficacité?**

Annie DEVOS

Directrice générale des maisons de justice (Belgique)

Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

14 & 15 février 2013

Paris - Maison de la Chimie

1. Naissance et mise en place d'une institution nouvelle

- 1996

- décision du gouvernement de créer une structure unique rassemblant les acteurs du parajudiciaire (suite à l'affaire Dutroux)
- Projet politique ambitieux qui vise à augmenter le professionnalisme des intervenants, développer une méthodologie et une déontologie spécifiques et cohérentes



1. Naissance et mise en place d'une institution nouvelle

- Une maison de justice par arrondissement judiciaire
- Création de la fonction d'assistant de justice pour couvrir l'ensemble des missions pénales
- Ouverture de cette fonction à huit diplômes en sciences humaines
- Création de fonctions de direction et d'encadrement



2. Développement d'une organisation

- 2000 – Copernic – processus de refondation des services publics fédéraux
- 2003 – refonte des processus au sein du ministère de la justice (BPR)
 - Identification des opportunités et évaluation des problèmes et dysfonctionnements
 - Consultation des autorités mandantes et du personnel sur les attentes
 - Élaboration des instructions de travail et mesure de la charge de travail, développement des outils de gestion
 - Planification
 - Mise en œuvre



2. Développement d'une organisation

- 2006 – création de la direction générale des Maisons de Justice
 - Une administration centrale / deux directions régionales / 28 maisons de justice
 - Plan de management pour 6 ans
 - Plan opérationnel par maison de justice



3. La guidance d'auteurs d'infraction et la prévention de la récidive

- Objectif du travail de l'AJ en matière pénale : non récidive
- Intervention
 - Légitimée par la décision judiciaire
 - S'appuie sur la méthode de l'aide-contrôle
- Instrument
 - Approche contextuelle et relationnelle
 - ➔ l'AJ est un professionnel de la relation



3. La guidance d'auteurs d'infraction et la prévention de la récidive

- Les cinq principes du positionnement professionnel
 - Approche émancipatrice
 - Responsabilisation
 - Non normativité
 - Non substitution
 - Limitation des dommages éventuels causés par l'intervention pénale



Conclusions

- Nécessité d'un projet fort, dans la durée
- Nécessité d'une méthodologie, d'une déontologie et des outils de gestion appropriés
- Évaluation de pratiques sur la base de données chiffrées dans une perspective d'amélioration (BI)
- Résultat : prévisibilité du système
 - Prise en charge de chaque dossier dans un délai raisonnable
 - Niveau de qualité et prestations standardisés
 - Clarté de l'articulation professionnelle entre les AJ et l'autorité mandante

